



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre, le neuf avril à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Date de la convocation : 3 avril 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAU Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
ROBIN Nadia représentée par B SULLI
MASSONNEAU Bruno représenté par C PIAULET

ABSENTS : DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°52

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DEMANDE DE REMBOURSEMENT- CHÈQUE DE CAUTION

Les membres du conseil municipal sont informés qu'un chèque a été encaissé sur le budget commune au titre 2024_135 pour 100€. Il s'agit d'un chèque de caution de 100€ suite à une location effectuée le 29 juin 2023.

Ce chèque n'aurait pas dû être encaissé car la salle a été redonnée dans un état de propreté conforme aux attentes.

Afin de rembourser la somme de 100€ indûment encaissée à Mme [] il est nécessaire de procéder au remboursement par virement.

Considérant que le chèque encaissé à l'appui du titre 2024_135 de Mme [] a été indûment encaissé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** de rembourser la somme de 100€ à Mme [] sur le budget de la commune;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le 12 AVR. 2024

